

# Droit économique et eau potable



Peut-on utiliser les règles du commerce international pour réduire les subventions accordées à la gestion de l'eau potable? Est-ce que la libéralisation des services concernant l'approvisionnement

en eau potable peut affecter les obligations des Etats en matière de droits de l'homme? Un gouvernement est-il libre d'exporter son eau potable? Ces questions et bien d'autres sont soulevées et

analysées dans un épais ouvrage, codirigé par Laurence Boisson de Chazournes, directrice du Département de droit international et organisation internationale. *Fresh Water and International Economic Law*, uniquement disponible en anglais, se penche sur les relations parfois troubles et conflictuelles entre la gestion de l'eau et le droit économique international. L'eau est en effet une ressource écologique, mais aussi culturelle, sociale et économique. Par conséquent, sa gestion par les autorités publiques et de manière plus géné-

rale la protection de l'environnement peuvent entrer en conflit avec des politiques favorisant les privatisations, le commerce et la privatisation des investissements. A l'heure où l'exploitation durable des ressources naturelles devient de plus en plus urgente, où des conflits menacent de se déclencher à cause de la raréfaction de l'eau potable, il n'est pas trop tôt de se pencher sur ce domaine du droit encore inexploré. **A.Vs**

«*Fresh Water and International Economic Law*», édité sous la direction d'Edith Brown Weiss, Laurence Boisson de Chazournes et Nathalie Bernasconi-Osterwalder, Oxford University Press, 2005.

# Vers une démocratie mondiale

Depuis une quinzaine d'années, la mondialisation de l'économie a été accompagnée par l'émergence de nouveaux acteurs sociaux sur la scène internationale. Multinationales, organisations non gouvernementales et syndicats ont développé de nouvelles formes d'action échappant aux modèles classiques. Comme le montre cet ouvrage codirigé par Laurence Boisson de Chazournes, directrice du Département de droit international et organisation internationale, suite au désengagement de la puissance publique dans certains domaines, il est devenu possible à des intervenants non étatiques d'influencer durablement l'agenda politique international. Avec un risque majeur: celui de voir s'imposer un «droit global» affranchi de la tutelle des Etats, mais soumis aux opérateurs économiques dominants. Il reste cependant des moyens d'éviter ce glissement, qui s'avèrera probablement défavorable au plus grand nombre. Pour les auteurs, il s'agit de favoriser la



démocratisation de la société internationale sur la base de principes clairement énoncés et susceptibles d'être acceptés universellement, comme ceux de la Charte des Nations unies, par exemple. Parallèlement, il est selon eux capital de mettre sur pied des mécanismes contraignants pour les grandes firmes, à l'exemple de ce qui s'est fait avec le Pacte

mondial (Global Compact) lancé en juillet 2000 par le secrétaire général de l'ONU. Un texte signé par 1200 sociétés et qui demande aux entreprises «d'adopter, de soutenir et de voter» une série de principes ayant trait aux droits de l'homme, aux normes du travail et à l'environnement. **VM**

«*Une Société internationale en mutation: quels acteurs pour une nouvelle gouvernance?*», par Laurence Boisson de Chazournes & Rostane Mehdi (dir), ed. Bruylant, 384 p.

# Sartre illico!



Dans la tradition des célèbres «Que sais-je?», la collection «Illico» présente des ouvrages destinés à «connaître un sujet sans être spécialiste ni avoir le temps de s'y consacrer de manière approfondie». Un programme séduisant, auquel Denis Bertholet, chargé

de cours à l'Institut européen, est le second à se plier, avec ce texte consacré au père de l'existentialisme. Jean-Paul Sartre, que Denis Bertholet décrit d'abord et surtout comme un «homme

plume». Un écrivain-né, vissé huit heures par jour à sa table de travail et qui, selon l'élégante formule de son biographe genevois, «nichait ses amitiés, ses amours, sa vie mondaine ou militante dans les intervalles». Joyeux drille aux multiples talents, celui que l'on surnomme longtemps «Poulou» se lance en effet très tôt dans l'écriture. Après quelques œuvres de jeunesse aux accents parodiques rapidement tombées dans l'oubli, il compose ses premiers romans à 18 ans. Le pli est pris, il ne le quittera plus. Explorant tous

les genres, du théâtre à la philosophie en passant pas le militantisme ou l'enseignement, Sartre, explique Denis Bertholet, construit toute son œuvre autour de deux mots qu'il s'efforcera toute sa vie durant de concilier: contingence et liberté. Un défi relevé avec une réussite inégale, mais qui, comme l'écrit Denis Bertholet, «lui permet de rêver, de désirer et de bâtir un monde nouveau». **VM**

«*Sartre. L'Écrivain malgré lui*», par Denis Bertholet, Infolio éditions, 126 p.